Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Restructuration du dépôt de bus de Valence Romans Déplacements à Valence (26)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale	Valence Romans Déplacements
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PEYRARD Marylène
RCS / SIRET	2 0 0 0 2 4 8 1 8 0 0 0 1 1
Forme juridique	Etablissement public syndicat mixte de transport

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
« 41b. Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus »	Capacité de stationnement après travaux : Bus : 104 VL : 182

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération de restructuration de l'actuel dépôt de bus :
- Démolition et reconstruction du bâtiment administratif et d'exploitation,
- Rénovation et extension de l'atelier bus,
- Création d'un atelier cycles,
- Rénovation et création de places de stationnement de bus gasoil, électriques, GNV et de véhicules légers,
- Création d'un accès pour les livraisons de l'atelier.

La construction du siège social de VRD prévoit :
- La construction d'un bâtiment de bureaux
- La construction d'un bâtiment annexe de stockage
- La création de circulations et de stationnements pour le personnel et les visiteurs
- La création d'un accès dédié sur la rue Léon Gaumont
- Le traitement paysager de l'ensemble de la parcelle d'implantation

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux du projet sont de disposer d'un équipement fonctionnel et pérenne pour un nouveau cycle d'exploitation d'une durée supérieure à 30 ans, dans le respect des réglementations applicables, tout en positionnant le siège sur une assiette foncière proche mais indépendante de la partie liée à l'exploitation

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux induira la démolition du bâtiment administratif d'exploitation actuel, et la construction d'un atelier, d'un bâtiment administratif, d'un bâtiment annexe de stockage et du bâtiment correspondant au siège social de Valence Romans Déplacements.

Une charte de chantier vert sera imposée aux entreprises de travaux et rendue contractuelle afin de limiter les incidences sur l'environnement (nuisances sonores, gestion des eaux pluviales, plan de circulation, etc.).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera le dépôt de bus, l'atelier de maintenance bus et cycles, ainsi qu'un bâtiment administratif et le siège social de Valence Romans Déplacements.
Ces fonctions induisent de fréquents et nombreux mouvements de véhicules (bus et véhicules légers).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre des ICPE pour les rubriques 1435, 1413, 1414, 2925, 2930 et 1450.
Le projet sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Atelier : rénovation et construction neuve (extension) Bâtiment d'exploitation - construction neuve Places de stationnement Bâtiment siège social – construction neuve	2254 m² SdO 928 m²SdO Bus 104 / VL 208 560 m² SDO

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

143 rue de la Forêt
26000 Valence

Coordonnées géographiques[1] Long. 04 ° 55 ' 21 " _ Lat. 44 ° 55 ' 06 " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _
Point d'arrivée : Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [x] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [x]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de l'Agglomération de Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Ce document est en cours de mise à jour et est en phase de consultation publique du 3 juin au 3 octobre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet se situe à plus de 850 m des éléments du patrimoine culturel et bâti.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le site est situé en dehors des zones de prévention du risque inondation (PPRI), PPRI révisé et approuvé le 26 janvier 2016 La ville de Valence n'est pas couverte par un Plan de prévention des Risques technologiques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Cf ANNEXE 7 – Diagnostic pollution mené par le BET G Environnement en juillet 2018
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Zone de répartition (ZRE) des cours d'eau du sous-bassin Véore-Barberolle
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'étude est localisé à plus de 800 m au Sud du périmètre de protection éloigné des captages AEP du Thabor.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet est localisé à environ 2,5 km au Sud-Est du site inscrit le plus proche : Ensemble urbain de Valence
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site le plus proche se trouve à plus de 5,2 km, il s'agit de la ZSC « Massifs de Crussols, Soyons, Cornas-Chateaubourg – FR8201662 ».
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche concerne la terrasse et les jardins du musée de Valence, situé à plus de 2,8 km à l'Ouest du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit aucun rabattement de nappe ni prélèvement d'eau lors des travaux. Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau permettant de détailler les incidences sur la ressource en eau et sur les mesures dans le cadre des travaux et en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des volumes de terres seront excavés : Décapage + rabotage : 4 500m3 Voiries = 3 100 m3 Bâtiments = 1 050 m3 Bassin = 600m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessitera l'apport de 4 100 m3 de remblais : Voiries = 3 300 m3 Bâtiments = 800m3
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site ne présente pas d'intérêt écologique particulier. La diversité avifaunistique est très faible et est composée d'espèces très communes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La ville n'est pas concernée par un PPRT. Le projet n'est pas inscrit dans les bases de données BASOL et BASIAS, en revanche plusieurs site BASIAS sont localisés à proximité du site d'étude. Le site BASOL le plus proche se trouve à plus de 1,5 km à l'Ouest. Le projet se trouve à proximité immédiate d'une canalisation de transport d'hydrocarbure, il est donc concerné par le risque de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le site ne présente pas de pollution particulière
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet prévoit la construction du siège de VRD, ce qui va augmenter l'effectif du personnel travaillant sur site, engendrant une légère augmentation du trafic. Cependant le projet ne prévoit qu'une quinzaine de stationnements pour les bureaux, privilégiant les modes actifs et notamment la proximité des transports en commun. Voir détail dans le dossier d'accompagnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit liées principalement au déroulement du chantier. La hausse des nuisances sonores liée au trafic des bus est non significative. Une charte de chantier vert sera rendue contractuelle aux entreprises de travaux. Le projet se situant en zone très urbanisée, le site est concerné par les nuisances sonores urbaines classiques (trafic, travaux, etc.).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☒	☒ ☐	Le site est impacté par les rejets polluants issus des activités urbaines et du trafic routier.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Sauf éventuellement en phase chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☒	☒ ☐	Aucun éclairage vers le ciel n'est prévu (pollution lumineuse limitée). Les bureaux seront éteints la nuit, conformément à la réglementation en vigueur. Le site est concerné par les émissions lumineuses liées aux zones urbanisées.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air liés à la phase chantier sont non significatifs et des mesures seront mises en places pour les éviter ou les réduire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	l'écoulement des eaux pluviales du fait des nouveaux aménagements. La gestion des eaux pluviales sera gérée au sein de la parcelle. Les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle via un bassin de rétention/infiltration. Les modalités de gestion et de dimensionnement seront précisées dans le dossier Loi sur l'Eau qui sera réalisé ultérieurement
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet ne modifie pas la gestion des eaux usées sur les terrains concernés. Les eaux usées seront rejetées au réseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase chantier engendrera la production de 9250 m3 de déblais qui seront envoyés dans les filières spécialisées adaptées. Une charte de chantier vert sera imposée aux entreprises de travaux (gestion des déchets, tri sélectif, nuisances sonores, etc.).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé hors des zonages du patrimoine architectural, culturel, architectural et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir dossier d'accompagnement en annexe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site du projet présente peu d'enjeux environnementaux en dehors de ceux concernant la gestion de l'eau en phase travaux et exploitation. Les questions environnementales ont été anticipées et évaluées notamment à travers la réalisation d'un pré-diagnostic écologique puis la réalisation à venir d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et d'un dossier de déclaration au titre des ICPE. Nous estimons à ce titre que le traitement amont des principaux enjeux environnementaux permettrait de ne pas réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 comprenant entre autres les éléments demandés pour les annexes obligatoires 2, 3, 4, 5 et 6. ANNEXE 7 – Etude géotechnique : G Environnement, 2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus [x]

Fait à Valence le, - 1 OCT. 2019

Signature

Marylène PEYRARD
Présidente
Valence - Romans Déplacements

Valence Romans
DÉPLACEMENTS